

**27 mars 1924**

### **Suppression des haltes et points d'arrêts**

Dans le but d'apporter plus d'élasticité et par le fait même, plus de régularité dans la marche des trains et, afin, en outre, de réduire les dépenses d'exploitation, l'administration des Chemins de fer a l'intention de supprimer prochainement un certain nombre de haltes et de points d'arrêts où le trafic est peu important.

Actuellement, l'on a en vue les suppressions suivantes :

Province de Liège : Liotte, Welkenraedt (dépendances), Blockhouse, Sainval.

Luxembourg : Bizory, Coustement, Orgéo, Verlaine, Biron, Hogne, Rosières, St-Remy.

Brabant : Woluwé (Avenue).

Hainaut : Saint-Meur.

Flandre Occidentale : Meiboom, Sainte-Catherine.

Limbourg : Gellick, Hendrikstraat.

Province de Namur : Bièvre, Martousin, Chaumont, Sosoye, Hyntée.